

CADRE DE RÉSULTATS DU GPE 2025

Acronymes :

AC	année civile (1 ^{er} janvier – 31 décembre)
d.i.	données insuffisantes
DP	domaine prioritaire
ESPIG	Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation
Ex.	exercice (1 ^{er} juillet – 30 juin)
GCTI	groupe consultatif technique indépendant
GESI	égalité des genres et inclusion sociale
N	Nombre
n.d.	non disponible
ODD 4	objectif de développement durable 4
PP	pays partenaire du GPE
PPFC	pays partenaire du GPE touché par la fragilité et les conflits
s.o.	sans objet

Pour plus d'informations sur les valeurs de référence, les jalons, les points de référence et les cibles, veuillez consulter l'annexe B. Notes techniques sur les données des indicateurs.

N° de l'indicateur	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4
--------------------	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

BUT

Produire rapidement des résultats en matière d'accès, d'apprentissage et d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le 21^e siècle

INDICATEURS MESURANT LES PROGRÈS SECTORIELS

1	Accès ; éducation préscolaire	Proportion de pays dotés d'un cadre juridique garantissant au moins une année d'éducation préscolaire gratuite et/ou obligatoire (Basé sur l'indicateur de l'ODD 4.2.5) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025	
			Total	35,1	35,1					s.o.	
			PPFC	22,2	22,2					s.o.	
			N	74 PP (27 PPFC)	74 PP (27 PPFC)						
2	Accès ; éducation préscolaire ; égalité des genres	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire (indicateur de l'ODD 4.2.2) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : taux de participation		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025	
			Total	64,4	65,2					80,7	
			PPFC	53,8	52,4					76,1	
			Fille	68,3	68,8					s.o.	
N	61 PP (24 PPFC)	61 PP (24 PPFC)						63 PP (20 PPFC)			
3	Accès ; égalité des genres	i) Taux bruts d'admission en dernière année du a) primaire, b) premier cycle du secondaire (indicateur de l'ODD 4.1.3) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : taux bruts d'admission en dernière année d'études		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025	
			Total	a)	80,0	84,8					82,1
				b)	60,9	59,1					68,5
			PPFC	a)	72,5	74,4					75,7
				b)	49,1	52,2					64,2
			Fille	a)	78,6	83,5					s.o.
				b)	58,1	55,2					s.o.
			N	a)	69 PP (27 PPFC)	63 PP (23 PPFC)					64 PP (23 PPFC)
				b)	70 PP (27 PPFC)	62 PP (23 PPFC)					64 PP (23 PPFC)

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4	
5 Égalité des genres ; inclusion ; forte capacité organisationnelle	i) Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou vivant en union libre avant l'âge de 18 ans (indicateur de l'ODD 5.3.1) <i>Source : UNICEF et Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de femmes		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
		Total	28,7	28,0	26,6				s.o.	
		PPFC	28,0	27,6	25,9				s.o.	
		N	56 PP (24 PPFC)	56 PP (20 PPFC)	50 PP (16 PPFC)					
	ii) a) Proportion de pays dans lesquels la planification et le suivi intégrant la notion de genre sont évalués <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI</i> b) Proportion de pays réalisant des progrès en vue de l'élimination des obstacles aux activités de planification et de suivi intégrant la notion de genre <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> c) Proportion de pays dans lesquels la planification et le suivi intégrant la notion de genre sont évalués et qui disposent d'un cadre législatif garantissant le droit à l'éducation pour tous les enfants <i>Source : Contrôle de l'exhaustivité de la documentation relative à l'évaluation des facteurs favorables</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(AC)	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
		Total	a)	s.o.	4,7	18,6				s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
			c)	s.o.	100,0	100,0				s.o.
		PPFC	a)	s.o.	5,6	19,4				s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
			c)	s.o.	100,0	100,0				s.o.
		N	a)	s.o.	86 PP et territoires (36 PPFC)	86 PP et territoires (36 PPFC)				
			b)	s.o.	s.o.	s.o.				
	c)		s.o.	4 PP (2 PPFC)	16 PP (7 PPFC)					
	6 Apprentissage ; égalité des genres	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en 2e ou 3e année du primaire ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins le niveau minimal de compétences en i) lecture et ii) mathématiques (indicateur de l'ODD 4.1.1) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : % d'enfants		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
Total			a) i)	d.i.	d.i.					n.d.
			ii)	d.i.	d.i.					n.d.
			b) i)	d.i.	d.i.					n.d.
			ii)	20,7	19,8					50,0
			c) i)	d.i.	d.i.					n.d.
			ii)	d.i.	d.i.					n.d.
PPFC			a) i)	d.i.	d.i.					n.d.
			ii)	d.i.	d.i.					n.d.
			b) i)	d.i.	d.i.					n.d.
			ii)	16,2	15,6					46,2
			c) i)	d.i.	d.i.					n.d.
	ii)	d.i.	d.i.					n.d.		

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4		
6	Apprentissage ; égalité des genres	Fille	a) i)	d.i.	d.i.				s.o.		
			ii)	d.i.	d.i.				s.o.		
			b) i)	d.i.	d.i.				s.o.		
			ii)	20,7	19,9				s.o.		
			c) i)	d.i.	d.i.				s.o.		
			ii)	d.i.	d.i.				s.o.		
		N	a) i)	17 PP (7 PPFC)	17 PP (7 PPFC)					10 PP (3 PPFC)	
			ii)	17 PP (7 PPFC)	17 PP (7 PPFC)					12 PP (5 PPFC)	
			b) i)	22 PP (9 PPFC)	24 PP (10 PPFC)					21 PP (8 PPFC)	
			ii)	26 PP (11 PPFC)	27 PP (11 PPFC)					22 PP (7 PPFC)	
			c) i)	12 PP (2 PPFC)	7 PP (2 PPFC)					8 PP (s.o. PPFC)	
			ii)	12 PP (2 PPFC)	7 PP (2 PPFC)					9 PP (s.o. PPFC)	
		7	Enseignement de qualité ; égalité des genres	i) Proportion d'enseignants du : a) préscolaire ; b) cycle primaire ; c) premier cycle du secondaire ; d) deuxième cycle du secondaire disposant des qualifications minimales requises (indicateur de l'ODD 4.c.1) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : % d'enseignants	AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
					Total	a)	62,1	d.i.			
	b)				79,4	80,7					85,5
	c)				73,8	70,5					87,9
	d)				71,2	d.i.					86,4
PPFC	a)				53,5	d.i.					78,0
	b)				81,4	82,1					85,7
	c)				72,5	70,4					88,7
	d)				72,6	d.i.					86,6
Femme	a)				64,8	d.i.					s.o.
	b)				78,4	79,7					s.o.
	c)				74,5	71,3					s.o.
	d)				72,6	d.i.					s.o.
N	a)				48 PP (18 PPFC)	45 PP (16 PPFC)					59 PP (21 PPFC)
	b)				59 PP (21 PPFC)	53 PP (21 PPFC)					61 PP (22 PPFC)
	c)				34 PP (14 PPFC)	35 PP (15 PPFC)					58 PP (21 PPFC)
	d)				31 PP (12 PPFC)	31 PP (11 PPFC)					58 PP (21 PPFC)

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4	
7 Enseignement de qualité ; égalité des genres	ii) Proportion de pays dans lesquels la qualité de l'enseignement est évaluée <i>Source : Documents des outils sur l'observation en classe compilés par le Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(AC)	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
		Total	s.o.	51,3	s.o.				s.o.	
		PPFC	s.o.	50,0	s.o.				s.o.	
		N	s.o.	76 PP (36 PPFC)	s.o.					
8 Forte capacité organisationnelle ; égalité des genres ; inclusion	i) Proportion de pays communiquant des données sur au moins 10 des 12 indicateurs internationaux de l'éducation à l'Institut de statistique de l'UNESCO <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO et Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
		Total	45,9	44,7	37,6				s.o.	
		PPFC	30,6	33,3	22,2				s.o.	
		N	85 PP (36 PPFC)	85 PP (36 PPFC)	85 PP (36 PPFC)					
	ii) a) Proportion de pays dans lesquels la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels sont évaluées <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI</i> b) Proportion de pays affichant des progrès au regard des obstacles recensés en ce qui concerne la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> c) Proportion de pays dans lesquels la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels sont évaluées, et qui communiquent les principales statistiques relatives de l'éducation ventilées en fonction des enfants en situation de handicap <i>Source : Contrôle de l'exhaustivité de la documentation relative à l'évaluation des facteurs favorables</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(AC)	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
		Total	a)	s.o.	4,7	18,6				s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
			c)	s.o.	75,0	93,8				s.o.
		PPFC	a)	s.o.	5,6	19,4				s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
			c)	s.o.	50,0	85,7				s.o.
		N	a)	s.o.	86 PP et territoires (36 PPFC)	86 PP et territoires (36 PPFC)				
b)			s.o.	s.o.	s.o.					
c)			s.o.	4 PP (2 PPFC)	16 PP (7 PPFC)					
iii) a) Proportion de pays dans lesquels la coordination sectorielle est évaluée <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI</i> b) Proportion de pays affichant des progrès au regard des obstacles recensés en ce qui concerne la coordination sectorielle <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays c) Proportion de groupes locaux des partenaires de l'éducation comprenant des organisations de la société civile/des associations d'enseignants <i>Source : Documents des groupes locaux des partenaires de l'éducation</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de groupes locaux des partenaires de l'éducation			AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
		Total	a)	s.o.	4,7	18,6				s.o.
	b)		s.o.	s.o.	s.o.				s.o.	
	c)		66,2	68,6	64,1				s.o.	
	PPFC	a)	s.o.	5,6	19,4				s.o.	
		b)	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.	
		c)	68,6	67,6	66,7				s.o.	
	N	a)	s.o.	86 PP et territoires (36 PPFC)	86 PP et territoires (36 PPFC)					
		b)	s.o.	s.o.	s.o.					
		c)	71 groupes locaux des partenaires de l'éducation (35 dans les PPFC)	70 groupes locaux des partenaires de l'éducation (37 dans les PPFC)	78 groupes locaux des partenaires de l'éducation (36 dans les PPFC)					

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
---	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

OBJECTIF N° 1 AU NIVEAU DES PAYS
Intégrer davantage la notion de genre à la planification et à l'élaboration des politiques pour produire un impact à l'échelle des systèmes

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

9 Égalité des genres ; forte capacité organisationnelle	i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant la planification et le suivi sectoriels intégrant la notion de genre, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors de l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.				75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.				
	ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités de planification et suivi intégrant la notion de genre <i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	88,9				80
		PPFC	s.o.	s.o.	80,0				s.o.
		N	s.o.	s.o.	9 financements (5 dans les PPFC)				

OBJECTIF N° 2 AU NIVEAU DES PAYS
Mobiliser une action concertée et des financements coordonnés pour permettre un changement transformateur

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

10 Forte capacité organisationnelle	i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant la coordination sectorielle, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors de l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.				75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.				
	ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités relevant du guichet « mobilisation pour une action concertée et des financements coordonnés » se déroulent comme prévu <i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	83,3				80
		PPFC	s.o.	s.o.	75,0				s.o.
		N	s.o.	s.o.	6 financements (4 dans les PPFC)				

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
11 Équité, efficacité et volume du financement national	Proportion de pays mettant en oeuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant l'équité, l'efficacité et le volume du financement national, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.				75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.				
12 Équité, efficacité et volume du financement national	i) Proportion de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux <i>Source : Formulaires de requête de financement ESPIG et de financement pour la transformation du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements		Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	(Ex.)
		Total	48,9	48,9	53,6				s.o.
		PPFC	40,7	50,3	49,5				s.o.
		N	52 financements (27 dans les PPFC)	77 financements (39 dans les PPFC)	82 financements (38 dans les PPFC)				
	ii) Proportion de financements du GPE appliquant des modalités de financement harmonisées <i>Source : Formulaires de requête de financement ESPIG et de financement pour la transformation du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements		Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	(Ex.)
		Total	56,6	59,0	62,4				s.o.
		PPFC	46,4	54,3	56,2				s.o.
		N	52 financements (27 dans les PPFC)	77 financements (39 dans les PPFC)	82 financements (38 dans les PPFC)				
13 Forte capacité organisationnelle	i) Proportion de pays mettant en oeuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant les données et les éléments factuels, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.				75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.				s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.				
	ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités relevant du guichet « adapter et apprendre pour obtenir des résultats à grande échelle » se déroulent comme prévu <i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	66,7				80
		PPFC	s.o.	s.o.	0,0				n/a
		N	s.o.	s.o.	3 financements (1 dans les PPFC)				

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
---	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

OBJECTIF N° 3 AU NIVEAU DES PAYS Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

14		Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026		
Ensemble des domaines prioritaires	<p>i) Proportion de financements pour la transformation du système qui atteignent a) des objectifs spécifiques pendant la mise en œuvre ; b) les objectifs à l'issue de la mise en œuvre (globalement et par domaine prioritaire) :</p> <p>DP1 : Accès ; DP2 : Éducation préscolaire ; DP3 : Équité, efficacité et volume du financement national ; DP4 : Égalité des genres ; DP5 : Inclusion ; DP6 : Apprentissage ; DP7 : Enseignement de qualité ; DP8 : Forte capacité organisationnelle</p> <p>Source : <i>Rapports de suivi et de fin d'exécution des financements de mise en œuvre, y compris les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, les financements pour la transformation du système et le fonds à effet multiplicateur.</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : % de financements. Pour a), les financements en cours durant l'exercice avec un rapport sur l'avancement du financement. Pour b), rapports cumulatifs, financements clôturés avec un rapport de fin d'exécution du financement depuis l'exercice 2022.</p> <p>Note : Cet indicateur mesure la proportion de financements de mise en œuvre qui atteignent leurs objectifs durant la mise en œuvre. La plupart des financements pris en compte pour cet indicateur cette année sont les financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et les financements au titre du fonds à effet multiplicateur approuvés dans le cadre du modèle opérationnel du GPE 2020, étant donné que le modèle opérationnel du GPE 2025 est toujours en cours de déploiement.</p>	Total	a)	s.o.	63,9	56,7				80	
			b)	s.o.	d.i.	90,0					80
		PPFC	a)	s.o.	58,1	54,1					s.o.
			b)	s.o.	d.i.	75,0					s.o.
		DP1	a)	s.o.	72,0	83,3					80
			b)	s.o.	d.i.	88,9					80
		DP2	a)	s.o.	80,0	76,2					80
			b)	s.o.	d.i.	83,3					80
		DP3	a)	s.o.	71,4	81,8					80
			b)	s.o.	d.i.	88,9					80
		DP4	a)	s.o.	82,7	82,1					80
			b)	s.o.	d.i.	85,7					80
		DP5	a)	s.o.	80,0	82,0					80
			b)	s.o.	d.i.	88,9					80
		DP6	a)	s.o.	76,3	76,6					80
			b)	s.o.	d.i.	80,0					80
		DP7	a)	s.o.	74,5	80,3					80
			b)	s.o.	d.i.	90,0					80
		DP8	a)	s.o.	74,6	77,8					80
			b)	s.o.	d.i.	90,0					80
		N Total	a)	s.o.	61 financements (31 dans les PPFC)	67 financements (37 dans les PPFC)					
			b)	s.o.	d.i.	10 financements (4 dans les PPFC)					
		DP1	a)	s.o.	50 financements	54 financements					
			b)	s.o.	d.i.	9 financements					
DP2	a)	s.o.	40 financements	42 financements							
	b)	s.o.	d.i.	6 financements							

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance		
14 Ensemble des domaines prioritaires	i) suite	DP3 a)	s.o.	35 financements	33 financements						
		b)	s.o.	d.i.	9 financements						
		DP4 a)	s.o.	52 financements	56 financements						
		b)	s.o.	d.i.	7 financements						
		DP5 a)	s.o.	55 financements	61 financements						
		b)	s.o.	d.i.	9 financements						
		DP6 a)	s.o.	59 financements	64 financements						
		b)	s.o.	d.i.	10 financements						
		DP7 a)	s.o.	55 financements	61 financements						
		b)	s.o.	d.i.	10 financements						
		DP8 a)	s.o.	59 financements	63 financements						
		b)	s.o.	d.i.	10 financements						
			ii) Proportion de financements comportant une composante de l'Accélérateur de l'éducation des filles qui a atteint son objectif à l'issue de la mise en œuvre <i>Source : Rapport de fin d'exécution de l'Accélérateur d'éducation des filles (financements pour la transformation du système ou financements au titre du fonds à effet multiplicateur)</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.						80
PPFC	s.o.	s.o.	s.o.						s.o.		
N	s.o.	s.o.	s.o.								

N° de l'indicateur Objectifs	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible
---------------------------------	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE
Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU MONDIAL

15 Partenariat d'apprentissage	Nombre de cas d'adoption de travaux de recherche, de connaissances et d'innovations, soutenus par le KIX, dans l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques au niveau national <i>Source : Partage de connaissances et d'innovations (KIX), Cadre de résultats (CRDI)</i> UNITÉ D'ANALYSE : Cas (nombre cumulé)		(Ex.)	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2024
		Jalon	s.o.	12	52	126	167	s.o.	
		Total	s.o.	18	46	116			167
		Concernant GESI	s.o.	10	25	72			
		N	s.o.	68 pays	70 pays	70 pays			

N° de l'indicateur Objectifs	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible
16 Partenariats stratégiques	i) Nombre de pays bénéficiant de partenariats stratégiques nouvellement mobilisés Source : Secrétariat du GPE UNITÉ D'ANALYSE : pays (nombre cumulé)		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	s.o.	4	10	20	35	
		Total	s.o.	s.o.	7				35
	N	s.o.	s.o.	7 pays					
	ii) Proportion des capacités stratégiques mobilisées par le GPE atteignant leurs objectifs Source : Secrétariat du GPE UNITÉ D'ANALYSE : % de capacités stratégiques		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	s.o.	75	85	100	100	
		Total	s.o.	s.o.	100				100
	N	s.o.	s.o.	5 pays					
	iii) Montant supplémentaire de cofinancement mobilisé grâce aux mécanismes de financement innovants du GPE Source : Secrétariat du GPE UNITÉ D'ANALYSE : millions de dollars US (montant cumulé)		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	500,0	937,5	1 562,5	2 187,5	2 500,0	
		Total	s.o.	1 003,9	1 727,1				2 500,0
		Fonds à effet multiplicateur	s.o.	993,9	1 441,9				s.o.
		Debt2Ed	s.o.	0,0	77,1				s.o.
		Mobilisation renforcée	s.o.	0,0	27,5				s.o.
GPE 1 : 1		s.o.	10,0	48,0				s.o.	
ACG SmartEd		s.o.	0,0	160,0				s.o.	
N		s.o.	14 financements	27 financements					
17 Plaidoyer	Nombre de pays dans lesquels la société civile a influencé la planification, le dialogue sur l'action à mener et le suivi des activités dans le cadre de projets financés par L'Éducation à voix haute Source : L'Éducation à voix haute, Cadre de résultats (Oxfam Danemark) UNITÉ D'ANALYSE : Pays (nombre cumulé)		(Ex.)	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2024
		Jalon	s.o.	20	27	32	37	s.o.	
		Total	s.o.	20	30	37			37
		PPFC	s.o.	12	15	15			s.o.
18 Financement	i) Pourcentage et ii) montants des contributions cumulées annoncées et versées par les bailleurs de fonds Source : Secrétariat du GPE UNITÉ D'ANALYSE : % ; millions de dollars USD (montant cumulé)		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total i)	s.o.	21,0	38,4				100
		ii)	s.o.	801,8	1 461,3				4 milliards USD
		N	s.o.	27 bailleurs de fonds	28 bailleurs de fonds				

Note : Pour plus d'informations sur les indicateurs, voir le cadre de résultats du GPE 2025 : Directives techniques et méthodologiques à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>.

NOTES TECHNIQUES SUR LES DONNÉES DES INDICATEURS

- > **VALEURS DE RÉFÉRENCE** : Le cadre de résultats présente les valeurs de référence des indicateurs pour lesquels on dispose de données. L'année civile 2020 est l'année de référence et la première année de présentation des valeurs prises par les indicateurs concernant le but visé par le GPE 2025 (1, 2, 3i, 3ii, 5i, 6 et 7i). Ces indicateurs sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD) 4¹ et 5 et les indicateurs correspondants du cadre de résultats 2020 (4i, 8i et 8iiic) pour lesquels des données sont disponibles. L'exercice 2021 constitue l'année de référence pour les objectifs fixés au niveau national. Une valeur n'est donnée que pour les indicateurs concernant l'alignement et l'harmonisation (12i et 12ii), puisqu'il existe des données pour les indicateurs correspondants du cadre de résultats 2020. Les nouveaux indicateurs du cadre de résultats n'ont pas de valeurs de référence, car aucune donnée historique n'est disponible.
- > **JALONS** : Les jalons annuels s'appliquent à certains indicateurs d'objectifs intermédiaires (15, 16i, 16ii, 16iii et 17), étant donné que ces indicateurs proviennent de cadres définis par les mécanismes du GPE : L'Éducation à voix haute, le partage de connaissances et d'innovations (KIX), les capacités stratégiques et les financements innovants.
- > **CIBLES** : Les valeurs cibles sont disponibles pour les indicateurs d'objectifs intermédiaires : les valeurs cibles pour l'exercice 2026 s'appliquent aux indicateurs 16i, 16ii, 16iii et 18, et les valeurs cibles pour l'exercice 2024 s'appliquent aux indicateurs 15 et 17. Pour les indicateurs concernant le but visé de l'ODD 4, les points de référence de l'ODD 4 pour les indicateurs de l'ODD 4 représentent une variable représentative des cibles. Les points de référence pour la performance des financements sont pris en compte pour les indicateurs des objectifs fixés au niveau national.
- > **POINTS DE RÉFÉRENCES DE L'ODD 4²** : Pour les indicateurs concernant le but visé de l'ODD 4 (2, 3i, 3ii, 6 et 7i), les valeurs des points de référence de l'exercice 2025 sont présentées dans le cadre de résultats lorsque les données sont disponibles. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) établit les points de référence de l'ODD 4 des indicateurs à partir des points de référence de l'ODD 4 fixés pour 2030 et convenus au niveau mondial (les valeurs « n », dans la matrice du cadre de résultats, reflètent le nombre de pays partenaires qui se sont engagés à atteindre les points de références nationaux de l'ODD 4, le cas échéant, d'ici à 2025). La ventilation des données par sexe ou autres caractéristiques n'est pas applicable dès lors que les pays ne communiquent pas de valeurs ventilées.
- > **POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LA PERFORMANCE DU FINANCEMENT, OU « POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LA PERFORMANCE »** : Les points de référence s'appliquent aux indicateurs des objectifs au niveau des pays pour suivre les progrès de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs des financements du GPE. Les points de référence annuels pour les indicateurs liés au pacte de partenariat (9i, 10i, 11 et 13) et aux financements du GPE (9ii, 10ii, 13ii, 14i et 14ii) sont fixés à 75 % et 80 % respectivement.
- > **VENTILATION** : Le cadre de résultats comprend des indicateurs ventilés par pays et par caractéristique de groupe (par exemple, la situation de fragilité des pays et le sexe des enfants et des enseignants) selon la disponibilité des données. Les indicateurs établis à partir des données tirées des enquêtes auprès des ménages sont ventilés par région et par statut socioéconomique, lorsque ces données sont disponibles. Les indicateurs liés à la mise en œuvre des financements sont ventilés par domaines d'interventions prioritaires du GPE et selon la classification du pays au regard de la fragilité.
- > **PAYS PARTENAIRES TOUCHÉS PAR LA FRAGILITÉ ET LES CONFLITS (PPFC)** : Le GPE actualise la liste des PPFC à chaque exercice. Cette liste est établie à partir de la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale et de la liste des pays touchés par des conflits du rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'[annexe C](#). Dans ce rapport, les indicateurs 1 à 8 sont établis à partir de données se rapportant à l'année civile et suivent la classification PPFC établie pour l'exercice 2022. Les indicateurs 9 à 18 sont établis à partir des données par exercice et utilisent la classification PPFC de l'exercice 2023, à l'exception de l'indicateur 14, qui repose sur la

¹ L'année 2020 qui constitue l'année de référence pour les indicateurs sectoriels des objectifs alignés sur les indicateurs de l'ODD 4, établis par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), est également la première année pour laquelle les résultats sont présentés de manière à optimiser la couverture des données.

² Précédemment appelées valeurs cibles.



classification PFC arrêtée un an avant l'approbation du financement.

- **ÉCHANTILLON, OU « N »** : Le Secrétariat communique, à la fin de chaque année civile et de chaque exercice, les données disponibles suivant la liste des pays partenaires ou des pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un financement à la fin de l'année en question. Le nombre de pays de l'échantillon varie en fonction de l'indicateur.
- **RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE L'ODD 4** : Afin d'améliorer la couverture des données de l'ODD 4 pour les rapports sur les pays partenaires du GPE au niveau global, la méthodologie des indicateurs du cadre de résultats du GPE diffère des directives officielles de l'ISU en matière de rapports ³. Les valeurs agrégées des indicateurs du cadre de résultats du GPE sont calculées lorsque les données disponibles couvrent au moins 35 % de la population concernée des pays partenaires du GPE. Bien que cette approche permette d'optimiser les données disponibles au niveau national et de rendre compte des indicateurs couvrant moins de 50 % de la population des pays partenaires du GPE, les valeurs doivent être interprétées avec prudence, compte tenu des éventuels problèmes d'instabilité et de fiabilité. Ainsi, les données des indicateurs de l'ODD 4 publiées dans ce rapport sont étayées par des analyses et des notes techniques, le cas échéant.
- **DONNÉES ACTUALISÉES ET RÉVISIONS RÉTROACTIVES** : Les nouvelles données disponibles pour certains indicateurs du cadre de résultats sont prises en compte. Ainsi, les valeurs des indicateurs peuvent faire l'objet de révisions rétroactives permettant de prendre en compte des nouveaux pays partenaires qui rejoignent le GPE et des dernières données disponibles (par exemple, pour intégrer les données des nouveaux indicateurs tirées des dernières données publiées par l'ISU). Les données disponibles pour les pays partenaires figurant sur la liste à la fin de l'année civile ou de l'exercice servent à recalculer les valeurs des indicateurs, le cas échéant. Les indicateurs de l'objectif intermédiaire (15 et 17) font référence à la liste des pays remplissant les

conditions requises pour bénéficier des financements du mécanisme de partage des connaissances et d'innovations et de L'Éducation à voix haute mis en place par le GPE.

- **UNITÉS D'ANALYSE** : Les indicateurs sont établis au moyen de différentes unités d'analyse — par exemple, les pays partenaires, les financements, les enfants, les enseignants, le nombre de cas, le montant en dollars, etc.
- **CYCLE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS** : Les indicateurs font l'objet d'un rapport annuel selon le cas, à l'exception de l'indicateur 7ii, qui doit faire l'objet de deux rapports sur toute la période du cadre de résultats.
- **SOURCES DES DONNÉES** : Ces sources varient. Le cadre de résultats utilise les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), de l'UNICEF et d'autres partenaires, en plus des données produites par le Secrétariat du GPE.
- **NOTES MÉTHODOLOGIQUES** : Le document intitulé Cadre de résultats du GPE 2025 : Directives techniques et méthodologiques présente ces directives pour les indicateurs du cadre de résultats. Elles précisent l'objectif des indicateurs, leur définition, les méthodes de calcul et les formules correspondantes, leur interprétation et leurs limites. Elles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>.

³ Selon le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDGs en anglais), qui est le mécanisme de gouvernance dirigé par les États membres pour le suivi des indicateurs mondiaux des ODD selon un cadre d'indicateurs mondial convenu pour les objectifs et les cibles du Programme 2030. Vous pouvez consulter les critères de classification par niveau et les définitions des indicateurs mondiaux des ODD, examinés lors des réunions annuelles dirigées par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur ici : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.



CONTACT

information@globalpartnership.org

BUREAUX

Washington

701 18th St NW
2^e étage
Washington, DC 20006
États-Unis

Paris

66 Avenue d'Iéna
75116 Paris
France

Bruxelles

Avenue Marnix 17, 2^e étage
B-1000, Bruxelles
Belgique

Chennai

Global Infocity Park, Block C
11^e étage
40 MGR Salai, Perungudi
Chennai, Tamil Nadu 600096
Inde